

Arrêté N° MA-ART-2023-116

OBJET : Arrêté de circulation, extension de la fibre optique La Petite Coquerie, Secteur La Grande Coquerie, Les Roquettes, Le Pied de la Bruyère, le Hamel aux Gabrieux, Courtilbert, Le Pied du bois, D54, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3.

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal .

VU le Code de la Route .

CONSIDERANT la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CIRCET** domiciliée rue nicephore niepce, Mondeville, pour l'extension de la fibre optique sur appuis existants, pose de nouvel appui, relevé et création d'infrastructure souterraine, La Petite Coquerie, D6, Beauvais, La Grande Coquerie, Les Roquettes, Le Pied de la Bruyère, le Hamel aux Gabrieux, Courtilbert, Le Pied du bois, D54, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 1 juin jusqu'au 1 août 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **CIRCET** est autorisée à empiéter sur la chaussée.
- ARTICLE 2** La circulation sera alternée manuellement.
- ARTICLE 3** L'entreprise **CIRCET** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.
- ARTICLE 4** Le positionnement des infrastructures de télécommunication (fibre optique) est déterminée par le prestataire (et ses éventuels sous-traitants), à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 6**
- Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS)
 - Le Responsable des Services Techniques,
 - Le Service voirie de Pré-Bocage,
 - L'entreprise **CIRCET**,
 - Les voyages de l'odon,
 - Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
 - Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

